



Création d'entreprise en partenariat

Par **Rudzan**, le **24/02/2015** à **23:25**

Bonjour,

Voilà mon problème, je souhaite créer mon entreprise qui serait un site de vente sur internet, enfin pas tout à fait...

Pour faire simple, je connais le gérant d'un magasin qui souhaiterait investir dans un E-commerce, il serait prêt à travailler avec moi en partenariat afin que je crée et que je m'occupe du site quotidiennement (commandes, marketing etc...)

Le souci est d'ordre juridique, comment puis-je vivre de cette activité? En effet, si je prend une commission sur les produits vendus alors mon partenaire devient mon fournisseur? Si je loue les services du Site Internet alors je suis prestataire, mais comme ce ne sera que mon seul client alors je pourrais pas en vivre...

Ma question est:

selon vous, quels sont les moyens qui s'offrent à moi en termes de statuts (prestataire ou autres)? Ai-je le droit de vendre leurs produits comme un achat/revente, qui eux-mêmes sont achetés chez un fournisseur?

Merci de vos réponses futures, en espérant que ma question soit bien comprise ^^.

Cdt

Michel

Par **moisse**, le **25/02/2015** à **11:43**

Bonjour,

Le plus simple : courtage.

Le plus compliqué, mais le plus logique: monter une structure juridique entre le commerçant et vous, en vue d'exploiter un site de vente en ligne.

Par **Rudzan**, le **25/02/2015** à **17:35**

Bonjour Moisse, merci de votre réponse.

Sur le 2e point j'ai quelques lacunes sur le juridique, c est d'ailleurs ce qui me conduit ici ^^.
Quelle serait cette structure juridique selon vous, vers qui puis obtenir ce genre d'information (la CCI peut être?)?

Merci de votre attention.

Michel

Par **moisse**, le **25/02/2015** à **19:21**

La CCI effectivement, ou un organisme d'aide/conseil à la création d'entreprise.

Il en existe à tous les coins de rue, au niveau du département, d'une communauté de commune...